# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 27 NOVEMBRE 1881. Entre les rues Bienville et Conti.

## FEUILLETON.

Com. le 13 nov. 81.

# LE REPORTER.

—PAR—

FLORIAN PHARAON.

VII..Suite.

—Il faut compter sur, une période de deux mois au moins avant de songer à vous caser selon vos connaissances. Il faut une occasion pour trouver une situation d'ingénieur; ce n'est point là un métier courant.

Puis trempant sa plume dans l'encrier, il ajouta:

—Comment vous nommez-vous?

—Alfred Giret, ingénieur des mines.

—Vous me chargez de vous chercher un emploi?

—Oui, monsieur.

—Dans n'importe quel Etat de l'Union?

—Parfaitement.

Au fur et à mesure des réponses du jeune homme, M. Baresse inscrivait sur le registre dans des colonnes spéciales.

Puis, lui tendant un bulletin imprimé:

—Voici, monsieur, l'adresse de l'hôtel où vous descendrez; sur ma recommandation, vous y aurez la table, le logement et le service moyennant deux dollars par jour; c'est un prix qu'on ne fait que pour mes clients. Aussitôt que j'aurai quelque chose en vue je vous en ferai prévenir. D'ailleurs venez me voir souvent. C'est un dollar d'office, ajouta-t-il.

Giret ouvrit son porte-monnaie et tendit un louis à M. Baresse qui lui rendit la monnaie.

Muni de son bulletin de renseignement, Giret se rendit à Boston-House, vaste hôtel, situé dans la vingtième avenue.

Giret passa les premiers jours à visiter la grande cité américaine en touriste. Sa curiosité satisfaite, il se mit à l'œuvre, c'est à dire qu'en attendant de trouver un emploi, il étudia les richesses métallurgiques du pays, dans les mémoires publiés par les ingénieurs et par les grandes Sociétés industrielles; il apprit ainsi que de grands gisements simplement signalés avaient été reconnus dans le Far-West et que l'exploitation en avait été remise par suite de la difficulté du transport. L'ouvrage qui lui fournissait ces renseignements était d'une date déjà ancienne.

Un matin Giret arriva comme de coutume chez M. Baresse.

—Il n'y a rien de nouveau? demanda-t-il?

—Rien, répondit le provençal; ah! je vous ai prévenu; il ne faut pas vous impatienter, une place d'ingénieur n'est pas si facile à trouver. Si vous étiez cuisinier ou modiste, ce serait bien différent; tenez, j'ai plus de trente demandes d'employés pour la direction des fourneaux de grandes maisons.

—J'attendrai.

Giret allait se retirer lorsqu'il se ravisa.

—Monsieur, per[illegible]oi, dit-il, de vous consulter et de [illegible]der un conseil.

M. Baresse reprit [illegible]que d'homme d'affaires et alla s'[illegible]avement sur son fauteuil.

—Je vous écoute, [illegible]

—Avez-vous entend[illegible] des mines d'or du Far-West?

—Si j'en ai entendu [illegible]! Mais, monsieur, il y a vingt ans, [illegible]le point d'organiser une société pour les exploiter avec la maison Hilton. Les études préliminaires étaient concluantes, mais nous avons été arrêtés par les conditions de viabilité qui manquaient complètement à cette époque.

—Ah! fit Giret. Eh bien! je voulais vous demander ceci: je n'ai rien à faire à New-York en ce moment, et j'ai l'intention, ne serait-ce que dans un but d'étude, d'aller visiter cette contrée et de me rendre compte par moi-même de la valeur des appréciations antérieures; qu'en pensez-vous?

—Je pense que cela vous promènera; mais je dois vous dire, en conscience, que devant les richesses de la Californie, il est inutile d'aller perdre son temps dans une contrée aussi connue que celle-là, et qui a été dédaignée par les faiseurs d'affaires, dit-il en se rengorgeant. Cependant, comme vous avez des loisirs, vous pouvez tenter l'aventure. Je vous préviendrai d'ailleurs par la poste si votre retour ici était utile.

—Eh bien, alors, je m'en vais faire cette excursion et je compte sur vous.

—Oh! pour ça, soyez tranquille, dit M. Baresse avec son accent marseillais; nous autres Américains, nous suivons les affaires et ne nous en laissons jamais détourner.

Au moment où Giret allait se retirer, M. Baresse l'arrêta.

—C'est un dollar d'office, dit-il.

Le jeune homme déposa le dollar sur la table, salua et sortit.

—Ces Américains, pensa-t-il, sont de terribles hommes d'affaires; rien pour rien, telle est leur devise. Il faut y réfléchir à deux fois avant de causer avec deux, et je ne me hasarderai pas à demander l'heure qu'il [illegible] M. Baresse; il pourrait m'en coûter un dollar.

Giret fit ses préparatifs de voyage, et ceux jours après sa conversation, il se dirigeait vers les hauts plateaux de l'Ouest.

Pendant un mois, Giret parcourut les gorges rocheuses de cette contrée. Avant de quitter New York, il écrivit à M. Soubies pour lui donner de ses nouvelles et lui annoncer son voyage dans le Far West.

Pendant un mois, Giret parcourut les vallées de cette contrée volcanique, découvrant çà et là des traces de gisements aurifères, d'une exploitation aventureuse. Il commençait à désespérer d'arriver à un résultat, lorsque le hasard le conduisit dans un ravin profond creusé au pied des Rocheuses. Son attention fut d'abord attirée par des alluvions chargées de pépites d'un ruisseau qui sortait du flanc de la montagne; il explora la source et les terrains environnants, se rendant compte de tous les phénomènes de la constitution géologique. Après une étude approfondie et des recherches multipliées, il resta convaincu qu'il avait découvert dans une partie inexplorée et inconnue, le gisement de placers importants. Comme homme de science, cette découverte le combla de joie; mais son expérience d'homme d'affaires refroidit son enthousiasme en lui démontrant les difficultés qu'il y aurait à surmonter pour arriver à en tirer un bon parti.

Il rentra à New-York fort satisfait de son excursion au point de vue de l'étude, mais sans songer à tirer parti de son exploration.

Sa première visite fut pour M. Baresse.

—J'allais vous écrire, fit celui-ci; j'ai une petite affaire pour vous; c'est une place de sous inspecteur dans les mines de houille de Westerna; vous aurez mille dollars et le logement; c'est peu, mais c'est un commencement. Acceptez-vous?

—Parfaitement, en attendant mieux.

—C'est donc cinquante dollars que vous me devez pour ma commission.

—Très bien, fit Giret.

M. Baresse lui donna ensuite tous les renseignements sur sa nouvelle position. Puis il lui remit sa lettre d'engagement pour le directeur des mines de Westerna et lui souhaita bonne chance.

—Je me recommande toujours à vous pour le cas où vous me trouveriez soit un emploi lucratif soit une coopération dans une affaire industrielle, dit Giret.

—Je puis me considérer comme autorisé à traiter en votre nom?

—Certainement.

M. Baresse ouvrit le gros registre et y consigna le nouveau mandat que venait de lui donner Giret.

—C'est un dollar d'office! dit-il, en fermant bruyamment le registre.

Giret ne fit nulle observation et paya.

Le lendemain il quittait New-York pour Westerna.

### VIII

Edouard Monicourt avait pris son courage à deux mains, comme il disait, et voyant qu'il n'y avait pas d'autres portes que celle des informations et des faits divers pour entrer dans le journalisme, il se mit à battre le pavé de Paris pour colliger les mille et un faits qui s'y passent tous les jours. Pendant toute la journée, il parcourait les boulevards, rôdait autour des lieux de réunion dans lesquels ses moyens ne lui permettaient pas de pénétrer; il accostait tous ceux qu'il rencontrait, les interrogeant et prenant note de tous les bruits qu'il pouvait recueillir; pas un chien ne pouvait être écrasé sans que Monicourt le sût; pas un maçon ne tombait de son échafaudage sans que le journal enregistrât cet événement épouvantable; d'ailleurs il dramatisait avec art tous ces petits faits et savait tour à tour, suivant la nature du sujet, faire éclater de rire le lecteur ou lui donner la chair de poule.

Le secrétaire de la rédaction était enchanté de sa collaboration.

—Vos faits divers sont charmants; ils sont généralement reproduits par la presse, seulement, vous ne parlez que des accidents de la rue; il y a trop de plâtres écrasés, d'enfants perdus, et de chutes d'échafaudages dans votre affaire. Cherchez donc quelques informations du monde, allez dans les salons, fréquentez les ministères, vous avez-là une mine inépuisable aussi intéressante pour nous que lucrative pour vous. Apportez-nous aussi des nouvelles du monde artistique. Pourquoi ne nous avez-vous pas donné la physionomie de la dernière soirée d'Arsène Houssaye.

—Tout cela est bien facile à dire, pensait Monicourt, en quittant le journal; il faut un habit pour aller chez Arsène Houssaye, une redingote pour frayer avec les ministres et les députés, et connaître quelque officier de la bouche, pour avoir des nouvelles fraîches et intéressantes du Château, et je n'ai ni habit ni redingote et aucune relation avec les gens des Tuileries, tandis que ma vareuse, mon feutre et ma pipe sont suffisants pour courir les boulevards et les carrefours.

Cependant Monicourt était satisfait de sa nouvelle situation; l'un dans l'autre le journal lui prenait quarante à cinquante lignes par jour à trois sous la ligne, cela lui donnait une moyenne suffisante pour vivre. Il consacrait ses matinées à faire de l'art, comme il disait, c'est-à-dire à élaborer quelques articles de fond sur les questions sociales et politiques, articles destinés à ne jamais paraître, ou bien à mettre la dernière main à une grande comédie philosophique sur laquelle il basait tout un avenir doré. A partir de midi, il faisait du métier, courant Paris et rédigeant ses notes entre deux chopes dans un café du boulevard. Sa copie livrée, il consacrait sa soirée à ses amis et à ses relations mondaines. C'est ainsi qu'il désignait ses rapports avec M. Soubies et avec le couple Rabourtin.

A la suite de son aventure, Monicourt s'était lié avec eux. Mme Rabourtin avait surtout pris en affection l'homme de lettre; elle se piquait d'avoir un goût exquis dans l'appréciation des œuvres littéraires, et Monicourt était un auditeur soumis, complaisant même, approuvant du bonnet les critiques parfois saugrenues de la propriétaire, lui donnant la réplique et lui fournissant, sans en avoir l'air, des thèmes d'argumentation auxquels la brave dame ne songeait guère. Pour dire tout, en un mot, Monicourt était devenu son chérubin. De même qu'il dînait chaque dimanche chez M. Soubies avec Jeanne, son couvert était mis chaque jeudi chez les Rabourtin.

M. Rabourtin avait également une grande admiration pour le jeune écrivain, mais ce qui le charmait le plus dans son nouvel ami, c'est que, depuis son entrée dans l'intimité de la maison, le caractère de Mme Rabourtin s'était heureusement modifié; elle n'avait plus pour lui des paroles aigres, dures parfois; sa vigilance tyrannique s'était relâchée, et il pouvait sortir sans être obligé auparavant de tracer son itinéraire et d'en discuter l'utilité. M. Rabourtin était très heureux de cette diversion; aussi avait-il dit à Monicourt de ne pas s'inquiéter de son loyer, que tout cela se réglerait plus tard; et Mme Rabourtin enchérissant sur la généreuse attention de son mari, avait exigé de celui-ci de faire remettre la chambre à neuf et d'y annexer un petit cabinet, pour que ce brave garçon fût être plus à son aise.

C'était une maison d'or pour Monicourt; aussi, s'explique-t-on facilement ses complaisances pour Mme Rabourtin et sa condescendance pour son mari. Chaque jeudi, on se réunissait donc chez Mme Rabourtin, et toute la soirée était consacrée à discuter sur l'art et à parler littérature: on faisait mieux quelquefois. Mme Rabourtin avait obtenu de Monicourt, qui n'avait rien à lui refuser, de lui faire connaître ses œuvres. Le jeune homme avait vainement essayé de se soustraire à cette corvée, mais il avait été, en fin de compte, obligé de se rendre aux désirs de sa vénérable amie. Il y avait donc lecture parfois.

Mme de Girardin tenait, à cette époque, salon ouvert et tout Paris ne parlait alors que de ces réunions charmantes.

Mme Rabourtin se considéra comme une petite Mme de Girardin et elle voulut avoir son cercle littéraire et artistique.

Elle en avait les rudiments sous la main: Jeanne représentait les arts, Monicourt les lettres, et le commandant Martin la gloire; et pour agrandir son cercle, elle ouvrit à deux battants la porte de son salon à Bigorneau que lui amena Edouard.

Un soir elle s'aperçut que l'élément musical était absent. Elle songeait à ce moment à une grande soirée qu'elle voulait donner pour la Saint-Jean-Baptiste, fête patronale du chef de la maison.

Mais Mme Rabourtin était une femme de tête, que rien n'arrête. Elle loua un piano, persuadée que l'instrument lui amènerait l'artiste. Elle plaça l'instrument précieux à la place la plus apparente du salon.

—Tiens! lui dit un jour Monicourt, vous êtes musicienne?

—J'aime beaucoup la musique, en effet; dans ma jeunesse, j'ai pincé de la guitare, c'était alors l'instrument en vogue.

Monicourt reporta avec effroi son esprit vers 1820.

Un autre jour Jeanne fit la même remarque et martela les touches pour se rendre compte de la sonorité de la boîte à musique.

—Il est faux, dit-elle.

—Je le ferai accorder, dit Mme Rabourtin.

—Me permettez-vous de vous adresser un accordeur. C'est une charmante jeune fille, élève du Conservatoire, digne de toutes vos sympathies; elle nourrit sa vieille mère du fruit de ses leçons et de son travail.

—Bien volontiers, amenez-la donc un jour.

Ce fut ainsi que Mlle Loïse Pamadou entra dans le cénacle Rabourtin.

Le jour de la grande soirée arriva.

Mme Rabourtin avait mis des fleurs partout, jusque dans son bonnet.

Monicourt et Bigorneau avaient été invités à dîner sans cérémonie, comme il convient un jour de grande réception. Dès huit heures, les bougies avaient été allumées dans le salon, et Bigorneau, doucement bercé par les fumées d'un vin généreux, discutait avec M. Rabourtin sur l'influence de l'art dans les destinées des peuples. On en était à l'art chez les Chinois, lorsque M. et Mlle Soubies arrivèrent.

—J'ai de bonnes nouvelles à vous annoncer, fit Jeanne en entrant; M. Giret est arrivé à bon port à New-York, et à l'heure qu'il est, il explore le Far-West, pays fort riche en gisements métallurgiques.

—Ah! fit Monicourt en s'approchant, il se porte bien?

—Admirablement.

—Et que dit-il?

Les joues de Jeanne se colorèrent à cette question presque indiscrète.

—Il se rappelle à vos souvenirs, fit-elle.

—Mais ce n'est pas tout, dit à son tour M. Soubies; Jeanne ne vous dit pas que le prince Troumeskoff est venu lui annoncer que ses cartons avaient fait fureur à Saint-Pétersbourg et qu'il lui fait espérer des commandes importantes. Ces Russes paient bien, ajouta-t-il en forme de réflexion mentale.

—Ils n'ont pas grand mérite, dit Monicourt; ils s'enrichissent aux dépens du peuple; leur générosité est facile.

—Voyons, Monicourt, interrompit Bigorneau, je t'en prie, n'entame pas la question politique.

—Pas de politique! exclama Mme Rabourtin, ne nous occupons que des arts aimables, en l'honneur de Jean-Oscar Rabourtin, dont c'est la fête aujourd'hui.

M. Rabourtin accueillit avec un large rire cette sortie de sa femme et tendit ses joues demi-flasques, plus que rubicondes, aux embrassements des invités.

Le commandant arriva et bientôt après Mlle Loïse Pamadou, accompagnée de sa mère.

Pour la forme on avait placé deux bougies et un jeu de cartes sur une table à jeu autour de laquelle personne ne vint prendre place. Puis à la suite d'une conversation sans but, M. Rabourtin conduisit avec une galanterie solennelle Mlle Pamadou au piano.

Mlle Pamadou avait, à son compte, vingt-cinq printemps, elle était blonde et avait beaucoup d'éclat aux lumières; sa peau d'un teint visible au jour, était comblée par une couche de cosmétique rosé, et ses joues éclataient d'un incarnat trop vif et trop uniforme pour ne pas être l'œuvre d'une main habile en maquillage.

Elle se mit bravement au piano et joua une rêverie de sa composition, qui mit en ravissement Mme Rabourdin, mais qui exaspéra Bigorneau. C'était un pot-pourri de toutes les réminiscences musicales; il y avait là des phrases sublimes des maîtres mariées aux vulgarités des faiseurs de flons flons.

Bigorneau fut cependant poli et complimenta Mlle Pamadou; il est utile de dire que, pour justifier ses attentions pendant l'exécution, il s'était penché à l'oreille de Monicourt et lui avait dit tout bas:

—Elle est très bien cette pianoteuse, elle me plait; ses charmes sont supérieurs à son talent.

—Fais-en la compagne de ta vie, lui avait répondu son ami, et laisse-moi écouter.

Puis Bigorneau s'était rejeté dans son admiration muette.

La soirée se passa ainsi fort gaiement d'ailleurs. Mme Raboutin était rajeunie de vingt ans et son œil brillait de satisfaction.

Sur le coup de onze heures, après le thé, elle apporta mystérieusement un album recouvert en velours violet et le déposa sur la table.

Elle l'ouvrit.

La première page était couverte par un dessin de Jeanne: un amour joufflu, entouré d'une guirlande de fleurs envoyait un baiser à un nuage rosé, dans la vaporosité duquel se détachait vaguement un paysage confus, composé de plantes et d'arbres exotiques; c'était l'Amérique. Il y avait là une pensée, un souvenir, une espérance. Chacun admira l'œuvre, fort délicate d'ailleurs, de la jeune artiste.

—C'est à votre tour, messieurs, dit Mme Raboutin.

A cette invitation Monicourt, se sentant menacé, proposa à brûle-pourpoint un cent de piquet au commandant Martin qui accepta. Bigorneau, interpellé directement, s'exécuta de bonne grâce.

A l'époque vers laquelle cette histoire nous reporte, il était à la mode d'avoir un album où chacun venait déposer sa pensée: c'était l'arène de l'esprit dans laquelle les imbéciles aimaient surtout à descendre, a dit Méry.

Bigorneau y sema une pensée profonde.

"La critique est à l'art ce que le signe est au visage; l'une et l'autre en font ressortir la beauté avec éclat."

..........

Mme Rabourtin exigea la signature paraphée de Bigorneau au-dessous de ce merveilleux bijou de l'esprit.

Puis elle accourut vers Monicourt, qui se dissimulait autant qu'il le pouvait derrière ses cartes.

—A vous, poète! fit-elle.

A cette épithète, Monicourt troublé, annonça, à la stupéfaction de son partenaire, un quatorze d'as qu'il n'avait pas dans son jeu.

—Improvisez quelques vers, insista la maîtresse du logis.

—Des vers, fit d'un air ahuri Monicourt.

Il prit machinalement la plume qu'on lui tendait et fit semblant de réfléchir; il n'avait pas deux rimes dans la tête.

Soudain, il se souvint qu'au temps où il avait un habit noir et une cravate blanche il avait écrit des vers pour une charmante femme chez laquelle il allait quelquefois et dont la beauté l'avait captivé pendant quelque temps; d'ailleurs, ces vers n'étaient jamais arrivés à leur adresse; ils étaient inédit.

Sans se rendre compte de la différence de la situation, il les inscrivit bravement sur l'album de Mme Rabourtin.

Les voici:

Quand je vins dans votre maison
Madame, j'avais ma raison...
Elle est perdue!
Tenez, voyez, lisez ces vers,
Ma muse s'en va de travers
Comme éperdue.

Et moi, j'attends... Quoi!... l'avenir...
Hélas! et ne vois rien venir...
Comme sœur Anne.
Quant à l'esprit, ce gai conteur,
Il est parti, laissant mon cœur,
Qui tout seul flâne.

Si vous le rencontrez meurtri,
Avant qu'il ne se soit flétri,
Je vous en prie:
Renvoyez-le bien doucement,
Et j'en serai reconnaissant
Toute ma vie.

Mme Rabourtin ne put en croire ni ses yeux ni ses oreilles.

Quant à la société, elle s'extasia sur la galanterie de Monicourt.

Lorsque Mme Rabourtin se retira dans sa chambre, elle était toute songeuse.

### IX

Le lendemain de la grande soirée, donnée par Mme Rabourtin, Monicourt arriva tout radieux au journal. Il apportait une large moisson de nouvelles du monde, à la grande satisfaction du secrétaire de la rédaction qui l'en félicita.

De sa journée de la veille il avait tiré plusieurs moutures, comme l'on dit vulgairement: dans un entre-filet il avait annoncé l'arrivée aux Etats-Unis du célèbre ingénieur Alfred Giret et son exploration dans le massif montagneux du Far-West; cette nouvelle était habilement rédigée, elle posait Giret en homme important et laissait deviner que le jeune ingénieur s'était expatrié pour le compte d'une puissante Société, dont le but était de mettre en exploitation une nouvelle Californie. Dans un autre, il parlait du merveilleux service de table destiné au prince Troumeskoff, dont l'exécution avait été confiée à Mlle Jeanne Soubies, un jeune talent qui venait de se révéler et qui fixait dès le début l'attention du monde artistique.

Enfin dans un troisième entrefilet, il avait glissé, au milieu de l'énumération des salons du monde élégant et artistique ouverts pendant la semaine, le nom de Mme Rabourtin et il avait profité de ses privilèges de chroniqueur pour piller indiscrètement l'album de cette dame au profit de ses lecteurs et donner la pièce de vers qu'il avait si inconsidérément jetée la veille sur le vélin de la bonne bourgeoise. Pour se faire dix lignes de plus, dans un but d'ailleurs tout mercantile, il insinua que ces vers étaient un hommage hardi rendu par un jeune littérateur à une beauté sévère, et il laissait espérer aux lecteurs quelques indiscrétions piquantes sur ce commencement d'aventure.

En quittant le journal avec Bigorneau, il supputait tout joyeux le nombre de ses lignes et la quantité de pièces de trois sous qu'elles allaient lui rapporter.

Il est inutile de dire que les Rabourtin et la famille Soubies lisaient assidûment le journal dans lequel écrivait Monicourt.

Ce matin-là, Mme Rabourtin s'était éveillée avec vingt ans de moins; son œil était vif et ses joues plus animées que de coutume; instinctivement, elle revêtit une robe claire, et en attachant ses nattes machinalement, elle y fixa un bouton de rose pris au bouquet qu'elle avait offert la veille à son mari pour sa fête. Avant de descendre à la salle à manger, elle se mira dans sa psyché, et ne voulut jamais s'avouer à elle-même qu'elle courait vers son quarante-cinquième printemps.

Lorsque l'heure du déjeuner amena M. Rabourtin, il ne put s'empêcher de remarquer la bonne mine de sa femme.

On était dans les premiers jours du printemps, et Rabourtin se prit à être galant. Contre son habitude, Mme Rabourtin accueillit cet hommage marital sans mauvaise humeur, et même, pendant la durée du repas, elle l'appela constamment Oscar. Lorsqu'elle donnait ce petit nom à son époux, c'était un indice certain d'une satisfaction toute intime, et elle n'avait pas pour habitude d'abuser de ce vocable qui rappelait à M. Rabourtin les doux épanchements de sa jeunesse. Dans toutes les autres circonstances, elle l'appelait tout simplement Rabourtin, et, dans les moments de mauvaise humeur, elle en faisait ronfler les r d'un ton menaçant.

Ce matin-là le ciel était bleu et rose dans le ménage.

Mme Rabourtin savourait son moka, lorsque la bonne lui apporta le journal; elle en fit sauter la bande et se mit à le parcourir. Soudain, ses yeux s'arrêtèrent sur l'écho mondain rédigé par Monicourt; de vives couleurs s'épandirent sur son visage et sa vue se voila, tant l'émotion qu'elle éprouvait était grande.

—Oscar, s'écria-t-elle, prends ta canne et ton chapeau.

M. Rabourtin ne sachant quelle mouche piquait sa femme se leva machinalement, prêt à lui obéir.

—Tu vas aller chez M. Monicourt, Oscar; il m'a mise en plein dans sa feuille, et cela ne saurait me convenir. Tiens, lis, ajouta-t-elle en lui tendant le journal.

Rabourtin lut le passage qui avait irrité sa femme sans s'expliquer son courroux.

—Oh! les hommes! fit Mme Rabourtin, ça ne comprend rien. Ne vois-tu pas que ce serpent de Monicourt veut se soustraire à mon amour.

—Mais non, mais non, Aglaé; c'est de la simple galanterie; il parle sur le même ton de Mme de Girardin et de la comtesse de Sivoni; c'est une simple politesse qu'il nous fait.

—Aveugle! dit Mme Rabourtin, si tu ne sais pas défendre ton honneur, je saurai le défendre, moi! Prends ta canne et ton chapeau, et va lui demander une explication.

—Mais bobonne, réfléchis....

—Tu vas y aller! répondit-elle sur un ton impératif qui n'admettait pas de réplique.

M. Rabourtin prit sa canne et son chapeau, et s'apprêtait à sortir sans trop savoir dans quel but, lorsque Aglaé l'arrêta d'un geste.

—Rabourtin, fit-elle, ne lui dis rien, amène-le moi, invite-le à dîner.

M. Rabourtin resta ahuri, ne comprenant rien.

—Il y a deux minutes, dit-il d'un ton naïf, tu étais courroucée et tu m'envoyais demander des explications à ce garçon, et puis crac! ce n'est plus ça: tu veux que j'aille lui faire une politesse, l'inviter à dîner! Je n'y suis plus!

—Je n'ai pas besoin que vous y soyez, et ne soyez point bavard; vous m'entendez bien, Rabourtin?

—J'entends, dit le bonhomme, mais je veux que le diable m'emporte si j'y comprends quelque chose.

Lorsque son mari fut parti, Mme Rabourtin, toute pensive, alla se jeter sur sa chaise longue. Elle resta longtemps plongée dans ses pensées; lorsqu'elle sortit de cette demi-somnolence, elle murmurait:

—L'on ne prend point le public pour confident de sa pensée; quelle imprudence! Pauvre Rabourtin!

M. Rabourtin, en sortant de chez lui, se dirigea vers le *Rat mort*. C'était dans cet établissement que Monicourt prenait habituellement son repas du matin, depuis que ses moyens lui permettaient de dépenser jusqu'à trente sous pour son déjeuner.

Ce matin là il avait invité à déjeuner Bigorneau et la grande Lucie, femme de lettres, comme elle s'intitulait. C'était une simple camarade de café, absinthant et fumant comme un homme, très bon garçon, très rieuse, parlant politique; c'était une femme avancée comme disait Monicourt. Ses moyens d'existence étaient un mystère pour tout le monde; on ne lui connaissait pas d'amant, et tous les journaux étaient privés de sa collaboration; à son dire, aucun n'était digne de ses inspirations. Elle marquait dans le quartier Montmartre, et ses conseils en littérature et en art théâtral étaient écoutés par les jeunes débutantes lettrés, qui, autant par économie que par tradition, viennent camper sur les hauteurs de la Chaussée des Martyrs.

La grande Lucie était physiquement une fort belle fille, ses cheveux étaient peut-être un peu rouges, mais le bleu céleste de ses yeux en tempérait la crudité; elle avait le geste franc et la figure ouverte, et nulle Egérie littéraire ne savait porter sur le bras le water-proof d'une façon aussi cavalière.

Monicourt fut un peu confus de se trouver en pareille compagnie lorsque M. Rabourtin entra. Ce dernier fut accueilli par une rude poignée de main de Bigorneau et une grande révérence de duchesse que lui fit Lucie.

—Permettez-moi, dit à cette dernière, Monicourt, de vous présenter M. Rabourtin, propriétaire. Mme de Sainte-Framence, ajouta-t-il en indiquant Lucie.

—Par quel heureux hasard venez-vous dans ces parages? fit Bigorneau.

—Je venais dire deux mots à M. Monicourt.

—Est-ce pressé? lui demanda celui-ci.

—Je ne vous gêne pas? dit Lucie.

—Nullement, répondit M. Rabourtin et se tournant vers Monicourt: ma femme désire vous parler et je viens vous chercher pour dîner avec nous.

Lucie lança un coup d'œil malicieux à Monicourt, et ramenant son regard sur la grosse chaîne d'or qui s'étalait sur l'abdomen du bourgeois, elle se pencha à l'oreille du critique et lui dit tout bas:

—Il me va, ce gros-là!

L'on causa de tout un peu, Lucie eut des attentions toutes particulières pour le bonhomme, approuvant chaque mot qu'il disait; M. Rabourtin la trouvait de son côté charmante et très comme il faut. Au moment de se quitter, Mme de Sainte-Framence tendit sa carte à Rabourtin.

—Venez donc me voir, dit-elle, je suis tous les jours chez moi de trois à cinq; nous causerons.

Mme Rabourtin était dans son salon, lorsque son mari lui annonça Monicourt. Celui-ci s'était laissé conduire sans avoir eu l'idée de s'informer du motif urgent qui avait pu déterminer la démarche de son propriétaire.

—Oscar, dit Mme Rabourtin, après les premières salutations, laisse-nous, j'ai à causer avec monsieur.

M. Rabourtin, enchanté de ne pas assister à l'explication, se hâta d'obéir.

—Monsieur Monicourt, dit Aglaé, lorsqu'ils furent seuls, vous vous doutez bien pourquoi je vous ai prié de venir.

—Nullement, répondit-il d'un air candide.

—Monstre que vous êtes! me compromettre ainsi, jeter mon nom ainsi à la malicieuse interprétation du public, mais c'est de la folie; j'aurais pu vous pardonner un sentiment qu'il n'a pas dépendu de moi, dit-elle en soupirant, d'empêcher; mais, en vérité, montrer sa passion ainsi au public, c'est inouï, et vous ne supposez pas, monsieur, que je sois femme à le supporter.

—Je vous jure, madame, que je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

—Voyons! soyez franc, ces vers......

Monicourt se frappa le front comme un homme qui a mis le doigt sur le mot d'une énigme.

—Ces vers, fit-il en maîtrisant une envie formidable de rire, ces vers, vous me les pardonnerez, madame, c'est un moment d'hallucination, d'entraînement, et je vous prie de croire que j'ai trop de respect......

—Taisez-vous! taisez-vous! ne vous justifiez pas; d'ailleurs je vous pardonne; ce que je vous reproche, c'est d'avoir publié dans votre journal la passion que j'ai su vous inspirer, bien involontairement je vous assure, dit Mme Rabourtin, en baissant les yeux.

Monicourt entrevit l'abîme.

—Mon respect.....s'écria-t-il.

—Ah! parlons-en de votre respect, il est joli! je ne vous en veux pas, seulement, songez que je suis une pauvre femme, et que le monde est si méchant. Si Rabourtin soupçonnait la moindre chose, je le connais, il est violent dans ses moments, il serait capable....

—Soyez tranquille, madame, essaya de dire Monicourt.

—Je ne vous crois pas. Les hommes sont si trompeurs!...

—Je vous assure que....

—Non, non, c'est inutile, le mal est fait maintenant, il n'y a plus à revenir. Seulement, Edouard, je vous en prie, soyez plus circonspect à l'avenir, et ce disant elle prit les mains de l'homme de lettres.

De grosses gouttes de sueur perlaient sur le front du jeune homme.

Lorsque M. Rabourtin rentra vers l'heure du dîner, Aglaé préparait un verre d'eau sucrée pour Monicourt.

—Eh bien! avez-vous été bien grondé? dit-il au journaliste.

—Un peu, fit celui-ci ne sachant quelle contenance tenir.

—Avouez que vous l'aviez bien mérité?

—Oh! oui, soupira Monicourt.

### X

Le *Réformateur*—tel était le titre du journal dans lequel écrivait Monicourt—était une feuille très répandue. Il servait un parti qui n'était pas encore arrivé au pouvoir, et qui voulait s'y préparer une entrée facile: sa politique était très populaire; c'est-à-dire qu'à certaines heures, il était d'une opposition assez violente pour ébranler ses compétiteurs, et qu'en même temps il savait ne pas attaquer l'ordre de choses établi. Il ménageait, comme on dit vulgairement, la chèvre et le chou.

Aussi avait-il un certain succès et plaisait-il à l'esprit frondeur qui est tout français; il défendait l'ordre, cela va sans dire, mais aussi il attaquait les actes du ministère, dans l'espoir, finement déguisé, d'arriver au pouvoir; avec l'intention louable, il est vrai, de faire disparaître l'abus qu'il signalait, mais avec la conviction intime qu'une fois arrivé, pas plus que ceux qu'il critiquait, il ne serait capable de contenter le monde et son père. Pour tout dire, c'était un journal très lu et bien posé dans le monde.

Le soir, Monicourt, en rentrant chez lui fort préoccupé et fort surpris de son aventure, trouva deux cartes cornées; l'une de M. Soubies, l'autre du prince Troumeskoff.

Sur la première on lisait ce simple mot: Merci.

Sur la seconde, sous le nom du prince Troumeskoff s'étalait cette phrase: "Désire un rendez-vous, au besoin l'exige."

Le ton de cette invitation, dont il ne s'expliquait pas l'urgence, froissa vivement Monicourt. Il escalada plutôt qu'il ne monta les escaliers, entra dans sa chambre, alluma une bougie et répondit immédiatement au prince:

"Monsieur,

"Il est des rendez-vous que l'on accorde de suite; ce sont ceux que l'on exige d'une façon impertinente. Demain à dix heures je vous attendrai au passage de l'Opéra, galerie du Baromètre. Je vous salue."

Monicourt souligna violemment le mot *exige*, mit la lettre sous enveloppe, prit son chapeau et, malgré l'heure avancée de la soirée, alla la déposer lui-même à l'hôtel du moscovite, situé rue Jean-Goujon.

Le lendemain, à l'heure indiquée, il arpentait fébrilement le passage, en compagnie de son ami Bigorneau qu'il était allé éveiller dès l'aurore.

Bigorneau ne s'était levé qu'à son corps défendant; c'est le cas de le dire, Monicourt l'ayant littéralement tiré du lit.

—Il n'y a pas de bon sens à donner des rendez-vous à pareille heure; le prince n'y viendra pas.

—C'est pour une affaire d'honneur.

—Quelle affaire d'honneur? Tu ne le connais pas.

—Mais je connais son style. Il m'a insulté.

—Le fait est que la phrase est raide; mais il faut songer que le prince est étranger et qu'il manie mal notre langue peut-être.

—Un Russe! allons donc! il en remontrerait à Noël et Chapsal!

—Ce que je ne m'explique pas, reprit Bigorneau, c'est le motif qui a pu amener ce noble étranger à t'insulter ainsi.

—Je me l'explique, moi!

—Ah!

—Oui, oui, entre nous, il s'agit en somme du futur honneur marital de Giret. Le prince a commandé à Mlle Soubies un magnifique service de table qu'il paye généreusement, et il va trop assidûment en surveiller l'exécution. Comprends-tu?

—Pas encore.

—Il lui fait la cour, parbleu! et n'admire pas exclusivement son talent.

—Eh bien! après?

—Comment, après!

—Certainement, quelle relation y a-t-il entre la remise de la carte du prince et toute cette histoire commercialement amoureuse que tu me racontes!

—Suis-je ou non l'ami de Giret?

—Tu l'es.

—Ai-je ou non le devoir de veiller sur Mlle Jeanne.

—Je t'accorde encore ce point, et puis après?

—Après, après, le reste se devine: j'ai fait les observations que je me croyais en droit de faire à Mlle Soubies; elle a communiqué mes intentions au prince, qui veut m'intimider et me prier de m'occuper de mes affaires et non des siennes.

—Tu crois alors que Jeanne..... Diable! diable! dit Bigorneau, cela se corse.

—Mais il ne sait pas à qui il a affaire, ce grand seigneur suiffé de l'Ukraine! Nous allons voir!

Le premier coup de dix heures sonnait dans la galerie voisine, lorsque le prince Troumeskoff, en élégante toilette du matin déboucha dans le passage. Aussitôt qu'il aperçut Monicourt, il se dirigea vers lui et le salua avec une politesse exquise.

—Mon Dieu! monsieur, lui dit-il en l'abordant, j'ai vu au ton de votre billet qu'il y a méprise sur le caractère du rendez-vous que je vous demandais.

—Je ne le pense pas, monsieur, répondit sèchement Monicourt.

—Je persiste à le penser, répondit le prince, quelque ignorance que je puisse avoir de la langue française; je crois n'avoir rien dit qui puisse me mériter de votre part une épithète aussi violente que celle que vous employez.

Monicourt, fiévreux, le visage livide, allait répondre, lorsque Bigorneau intervint.

—J'espère qu'il y a méprise, dit-il, mais avant de demander compte à M. Monicourt des termes de sa lettre, il me paraîtrait logique, monsieur, que vous expliquassiez le ton impératif que vous avez employé vous-même.

En même temps il présentait au prince sa carte.

(*A continuer.*)

## Souvenirs de Déjazet.

Si nous mangions cuisine?

Pourquoi pas. Le vieil Homère ne méprisait pas l'art culinaire et, au besoin le bouillant Achille se transformait en un cuisinier expérimenté; la chaste Pénélope mettait parfois la main à la pâte pour se reposer de sa tapisserie, et les nymphes de Calypso ne dédaignaient pas de préparer après le bain une collation sur le gazon.

"Il n'y a rien de petit chez les grands" comme disait le courtisan de François 1er.

Depuis la reprise des "premières armes de Richelieu", il pleut des anecdotes sur Déjazet.

Notre confrère Panserose "de l'Evénement" en racontait une dernièrement et je tiens à la citer:

Vers 1860, Déjazet étant allée à Lyon, monta dîner à Fourvières, où elle allait en pèlerinage tous les ans, avec le père Gandon, qui était alors concierge des Célestins et qui l'avait beaucoup connue en 1820, —avec le gardien des prisons et le gardien des cimetières.... Société gaie, comme on voit.

On mangea des "quenelles" de brochet. Déjazet les trouva si délicieuses qu'elle se fit adresser le faiseur de cette ambroisie et qu'elle déclara formellement qu'elle allait installer sur la place de la Bourse, à Paris même, un magasin spécial, avec cette inscription:

Quenelles Lyonnaises
DÉJAZET

C'était pour se créer une retraite, disait-elle.

Malheureusement elle ne mit jamais ce projet à exécution.

Depuis la lecture de cette anecdote affriolante je n'avais plus au cœur qu'un désir, goûter les quenelles lyonnaises à la Déjazet.

Mais je ne voulais pas être trompé et je ne tenais nullement à manger d'affreuses boulettes de mie de pain pétries par les mains sales d'un marmiton vulgaire.

Heureusement qu'un enchanteur venait d'ouvrir le Café continental, 15 Boulevard de Strasbourg, à la place du théâtre miniature, de funambulesque mémoire.

Cet enchanteur a tout simplement transporté au centre de Paris un des plus luxueux cafés de Marseille et ce qui l'emporte de beaucoup sur les décorations et peintures artistiques, il a le secret des fameuses quenelles lyonnaises.

Eh bien, j'ai mangé des quenelles et si le ciel m'accorde de longs jours j'en remangerai. J'ai conféré avec le chef de cuisine qui est à la tête d'une véritable administration, mais il n'a pas trahi le secret professionnel.

Manger des quenelles, quel rêve! en avoir mangé, quel souvenir! en remanger, quelle espérance!

Je vous le dis, c'est tout un poëme.

M. DE BASSILAN.

(*Le Courrier du Soir.*)

Vêtements confectionnés.—Le moment est décidément venu. Il faut s'habiller chaudement et nous invitons nos lecteurs à aller visiter le grand établissement de linge fait de Michel Lion, rue de la Vieille-Levée 195, 197 et 199, au coin de la rue Ste-Anne. Ce vaste emporium contient un immense fonds d'habits pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants. Ces habits sont supérieurement confectionnés et ont tous une coupe des plus élégantes. Les draps en sont aussi de qualité supérieure et quand on a un paletot ou un habit fait de ce drap on peut dire hardiment qu'on est cossu. Tous ces articles se vendent à bas prix dans l'établissement de M. Michel Lion. On y trouve aussi des articles de toilette fort beaux, un grand assortiment de chemises du Hâvre à $2 et à $2.50, ainsi que des chapeaux de tout genre, soie, castor, laine et feutre. Toutes ces belles et bonnes marchandises composent un des stocks les plus complets que nous ayons jamais vus.

—Les affaires.

Un monsieur, à la tête d'une entreprise qui ne marche pas trop bien, cherche à fusionner avec une autre boutique qu'il croit meilleure.

Il se présente donc, très ganté, et avec un sourire plein d'autorité, chez le directeur, son collègue, et débute par la phrase consacrée en pareil cas:

—Vous êtes une puissance....

L'autre, qui est sur ses gardes, répond avec un sourire à double entente:

—Vous en êtes une autre!



## PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |

Edition hebdomadaire.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

Nous publions deux semaines à la fois dans cette édition.

Le journal est envoyé partout aux Etats-Unis, franc de port.

Nous prenons des abonnements à l'édition quotidienne pour un mois, au prix de $1, et des abonnements spéciaux à l'édition du dimanche, à raison de $2 par an. Les abonnés sont servis à domicile.

Le numéro du dimanche se compose invariablement de six pages, grand format, et renferme deux feuilletons, celui en cours de publication, et un second qui ne paraît que le dimanche.

### Abonnement par mois.

On peut s'abonner dans nos bureaux pour un mois seulement, à raison de $1, en renouvelant à la fin de chaque mois, si on le désire. L'abonnement ainsi fractionné s'acquitte bien plus aisément que par trimestre, par semestre ou par année.

### Feuilleton du Dimanche.

*L'Abeille* du dimanche renferme un feuilleton spécial dont les chapitres se succèdent régulièrement tous les dimanches et ne paraissent pas les autres jours de la semaine. Elle contient en outre le feuilleton quotidien en cours de publication.

Tout le monde ayant le temps de lire, le dimanche, notre numéro de ce jour est naturellement plus recherché. Nous nous efforcerons donc de le rendre aussi attrayant que possible.

### Abonnement à l'Abeille du Dimanche.

Un certain nombre de personnes étant obligées de se priver de la lecture des journaux pendant la semaine, à cause de leurs affaires ou de leurs occupations, nous croyons leur être agréables en prenant des abonnements spéciaux à notre édition du dimanche. Cette édition se compose de six pages, grand format, et renferme, outre deux feuilletons, un choix varié de matières intéressantes. Prix de l'abonnement, $2 par an.

N. B.—Le numéro du dimanche, faisant partie de l'édition quotidienne, ne constitue pas un numéro distinct; il est seulement plus volumineux et renferme une plus grande quantité de matières.


## LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship New Orleans, Hasey......parti 19 nov
Steamship Algiers, Hawthorn......parti 19 nov
Steamship City of Dallas, Leitch......parti 3 nov
Brick John Shay, Nickerson, en chargement 12 nov
Goelette Julia A Ward, Stephens, en chargement 9 nov

BOSTON.

Navire Saranak, Elmer......expédié 8 nov
Barque R A Allen, Tart......partie 15 nov

PHILADELPHIE.

Tug Norman, Bradley......expédié 16 nov

BANGOR, MAINE

Navire Scotia, Oliver......parti 2 nov

ROCKPORT, ME

Barque Hattie G McFarland, McFarland, ...partie 5 nov

LIVERPOOL

Steamship St Louis, McAuley......parti 19 nov
Steamship Mobile, Hermann, en chargement 3 nov
Steamship Commander, Woodcock......parti 29 oct
Steamship Statesman, Hughes......parti 5 nov
Steamship Cetia, Smith......en chargement 3 nov
Steamship Historian, via Vera Cruz, en chargement 13 oct
Navire Empress of Peace, Sandison......parti 18 oct
Barque Sarah Emma, Lewis......partie 19 nov
Navire Regina, Bain......en chargement 10 nov
Barque Luigi V, Valpe......partie 5 nov

LONDRES.

Navire Malmesby, Prince......parti 26 oct
Navire Ancroid, Gordon......parti 21 oct

HULL.

Barque Silvia, Malinda......partie 5 oct

GREENOCK,

Navire Mount Pleasant, Wallace......parti 6 oct

NEWCASTLE

Barque Phison, Coaklin......partie 15 sept

NEWPORT.

Steamship Cydonia, Brooks......parti 9 nov

BRISTOL.

Navire Savannah, Tableman......parti 7 nov

QUEENSTOWN.

Barque J W Parker, Delap......partie 27 oct

ROTTERDAM.

Barque Manler, Samuelson......expédié 15 nov

TABLE BAY.

Barque Dante, Cossich......partie 31 oct

SHIELDS.

Steamship Sheviindian......parti 6 nov

HAVRE

Barque Fratelli Vernet, Gatnell......partie 17 oct
Barque Kathinka, Raasch......partie 19 oct

BORDEAUX.

Barque Favorite, Thomassen......partie 2 nov
Barque Palermo, McLaughlin......partie 7 nov

MARSEILLE.

Navire Ontario, Marker......parti 30 sept
Barque Vigo, Lincoln......en chargement 21 oct

DUNQUERQUE.

Barque Carrie Delap, Porter......partie 5 sept

CADIX.

Barque Falco, Fernstrom......expédiée 14 oct
Barque C P Dixon, Keene......partie 21 sept

HUELVA

Barque Guesto, Rodosovich......partie 27 oct

GÊNES.

Barque Marecco, Marecca......partie 18 nov

LIVOURNE.

Barque Navigatore, Lauro......partie 29 oct

CETTE.

Barque Bebus, Ivancich......partie 7 oct

MALAGA.

Barque Abraham Lincoln......partie 17 oct

BRÊME.

Barque Adolph Brockelmann......partie 30 nov
Navire Glossning, Dissmore......parti 7 oct
Barque Breitsee, Kildahl......partie 24 oct

COPENHAGUE.

Barque Nordsee Kannal, Bros......partie 5 oct

ANVERS

Barque Emanuel Swedenberg, Anderson, partie 16 nov
Navire Mabel Taylor, Gunday......parti 10 oct
Barque Hugh Cann, Eldridge......partie 25 oct
Barque Maple Leaf, Pitman......partie 24 oct

TABLE BAY.

Barque Belle First, Tarnassich......partie 17 sept

LA COROGNE

Barque St Anna, Jacastina......partie 11 nov

MONTEVIDEO.

Barque Giuseppe, Tarabochia......parti 27 aout

SANTOS.

Barque Giulio & Clemente, Assanto, en chargement 1er oct

RIO DE JANEIRO.

Barque Kjarten Masson, en chargement 23 oct

PROGRESSO.

Brick Seguin, Ricker......en chargement 6 nov

### Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

*Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.*

STEAMERS.

Bernard Hall Ang, 2678 Watson pour Liverpool 48 4e dist, T & G Forwood
Bertha Ang, 2101 Langley pour le Continent 4e rue, Hall & Vaughan
Bolivar Ang, 2064 Dunn pour Liverpool 45 4e dist, T G Forwood
Buenaventura Esp, 1847 Larrinaga pour Liverpool, 26 3e dist, Avendano Bros
Clintonia Ang, 1970 Bulman pour Brême — 4e dist, A K Miller &co
Gardenia Ang, 1963 Robinson pour Reval 45 4e dist, A K Miller &co
Guesia Am, 998 Hill pour——Alger, C A Whitney &co
Heredia Cos Rica, 241 Price pour—— 15 1er dist, W D Clark &co
Hector Ang, 1979 Lay pour Liverpool 42 4e dist, A B French &co
Kola All, 2583 Junget pour Brême 41 4e dist, E F Stockmeyer &co
Lone Star Am, 2355 Quick pour New York Alger, C A Whitney &co
Mississippi Ang, 2159 Gibson pour Liverpool 47 4e dist, Silas Weeks &co
Pawnee Ang, 1798 Harnden pour Liverpool 43 4e dist, A K Miller &co
Pembroke Ang 2414 Priest pour——27 1er dist, A K Miller &co
St Mary Am, 1095 Thelsen pour——Alger, C A Whitney &co
Tobasco Mex, 279 Powell pour——Alger, Avendano Bros
W G Hewes Am, 1118 Brown pour——Alger, C A Whitney &co
Westbourne Ang, 1896 Newdick pour Reval 49 4e dist, Fucstall Ross & Clayton

NAVIRES

Bonanza Ang, 1160 Webster pour le Havre 1re rue, Norton & Bell
Charles Ang, 1536 Nickerson pour le Havre 2e rue, Norton & Bell
Caledonia Am 1179 Potter pour le Havre 4e rue, Silas Weeks &co
Constantia All, 1180 Kunken pour—— 31 1er dist, E F Stockmeyer &co
Dora Aut 1131 Radoslich pour le Havre 30 8e dist, Masich & Cosulich
Dreadnought Ang, 1511 Baudu pour—— 3e rue, Jos F Lowell &co
Ella S Thayer Am, 1098 Given pour Liverpool 40 1er dist Lucas E Moore &co
Friedrich All, 1521 Bruggemann pour Brême 27 3e dist, A K Miller &co
Forsninger Suède 1119 Fahlman pour le Havre 24 1er dist, Robt Oerlein
Geestee All, 1165 Hiens pour Liverpool 28 3e dist, L Ranger &co
Geo Washington All, 1218 Probst pour le Havre, 27 3e dist, A K Miller &co
De Marthe Fr, 1276 Tranchemer pour le Havre, 16 3e dist, H M Hoffman
Imperator Ang 1447 Sutherland pour Liverpool, 27 3e dist, DeWolf & Hammond
John Banyan Ang, 1327 Scowell pour le Havre Gretna, Norton & Bell
Northampton Am, 1130 Murphy pour Liverpool, 32 1er dist, Silas Weeks &co
Orient Ang, 1833 Fellow pour Liverpool 36 1er dist Silas Weeks &co
Swallow Am, 1209 Duncan pour——40 4e dist, Lucas E Moore &co
Shelburne Ang, 1217 Crosby pour le Havre 36 1er dist, Norton & Bell
Tuscarora Ang, 1288 Hilton pour—— 31 1er dist, A K Miller &co
Wm Sapcott Am, 1630 Ray pour—— 35 1er dist, Lucas E Moore &co

BARQUES.

Aurora Esp, 649 Serra pour Barcelone 33 1er dist, G Corral &co
Aretusa Rodolfo Aut, 865 Martinolich pour Gênes 18 2e dist, Masich & Cosulich
Costanza Galatola Ital, 550 Lavina pour—— 16 3e dist, A K Miller &co
Cedar Croft Ang, 1128 Young pour le Havre 6e rue, Hall & Vaughan
D H Watjen All, 1247 pour Liverpool 27 3e dist, au capitaine
Elisa Aut, 655 Zar pour——16 3e dist, Masich & Cosulich
Fuster Esp, 479 Nicolau pour——6e rue G Corral &co
Fermana Aut, 524 Scopinich pour—— Gretna, Masich & Cosulich
G Lanata Ital, 496 Chiappori pour——3e 1er dist, A Lanata
Hyperion Aut, 935 Zar pour le Havre, 17 3e dist, Masich & Cosulich
Islay Nor, 712 Espeland pour le Havre 33 1er dist Masich & Cosulich
John J hasse Ang, 712 Nickerson pour—— Alger, Hall & Vaughan
Jane Ang, 636 England pour Gênes 3e rue, A K Miller &co
Meteora Ang 1194 Hosmer pour—— Alger, Westall Ross & Clayton
Mary E Chapman Ang, 860 Wyman pour le Havre, Pointe DeWolf & Hammond
Nuevo Lucero Esp, 427 Font pour Barcelone 16 3e dist, G Corral &co
Nancy Holt Ang, 338 Hamberg pour—— Gretna, J L Phipps &co
Peruviana Fr, 528 Lataste pour le Havre 17 3e dist, P Pentz
Saml Welsh Am, 506 Krall pour Providence 11 1er dist, Norton & Bell
Stephen G Hart Am, 620 Pierson pour Providence 32 1er dist, Norton & Bell

BRICKS.

Ellen H Munroe Am, 498 Whitaker pour—— 11 1er dist, Jos Keller
San Lorenzo Ang, 129 Woodward pour—— Gretna, Woodward & Wight

GOELETTES.

City of Nassau Ang 78 Bethel pour——Pie Tier, S Oteri & Bro
J G Whipple Am, 88 Sons pour——Pie Tier, au capitaine
Jennie Wood Ang, 120 Nielson pour Bay Islands, 15 1er dist, S Oteri & Bro
Royalist Ang, 111 Boddanj pour——Pie Tier, E Pilsbury
Susan Scranton Am, 106 Otis pour——6e dist, Hy Otis

## ATHÉNÉE LOUISIANAIS

A DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er mai jusqu'au 31 décembre,

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 janvier 1882; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à vel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

**La musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.**

Pour les hommes:

**Utilité de la langue française aux Etats-Unis.**

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1294.

## ANNONCES OFFICIELLES.

### Proclamation par le Gouverneur.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT à l'article 72 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, autorisant le Gouverneur à convoquer l'Assemblée Générale en session extraordinaire, moi, SAMUEL DOUGLASS McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable, en vue des graves nécessités existantes, de lancer cette proclamation, convoquant l'Assemblée Générale de cet Etat en session extraordinaire et spéciale, à la Maison d'Etat à la Nlle-Orléans, pour Lundi, 5 décembre 1881, dans le but de légiférer sur les sujets suivants, savoir:

I. Décréter une loi ou des lois faisant des allocations pour couvrir les dépenses ordinaires du gouvernement; pour payer l'intérêt sur la dette publique; entretenir les écoles publiques, les universités et les charités publiques dans l'Etat de la Louisiane pour les années 1882, 1883; faire des allocations pour la maison d'Etat; et pour le rachat des warrants de la maison d'Etat, et pour le transfert du siège du gouvernement.

II. Décréter une loi ou des lois pour lever, collecter et forcer le paiement d'une taxe de licence sur toutes les personnes, associations de personnes et de corporations, poursuivant un commerce, une profession, vocation ou ligne d'affaires, excepté les exemptions, de taxes conformément aux articles 206 et 207 de la Constitution.

III. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir à un revenu annuel pour l'Etat de la Louisiane, par une levée annuelle de taxes sur toutes les propriétés non exemptées de la taxe par la Constitution et pourvoir aux méthodes d'asseoir et collecter les dites taxes et en forcer le payement.

IV. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir à la collection de toutes les taxes ou licences arriérées dues à l'Etat de la Louisiane; pourvoir à la vente de toutes les propriétés confisquées par l'Etat ou vendues à l'Etat pour taxes ou licences non payées; pourvoir à l'exécution de jugements pour taxes ou licences, rendus en faveur de l'Etat pour taxes ou licences.

V. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir aux frais, droits et charges, et au fonds des dépenses judiciaires dans la paroisse d'Orléans.

VI. Décréter une loi ou des lois pour louer, vendre, échanger ou aliéner autrement la bâtisse de la Maison d'Etat, connue sous le nom d'Hôtel St. Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans; pour l'assurer et faire une allocation pour réparations ou assurance déjà effectuées.

VII. Décréter une loi ou des lois pour mettre en vigueur l'article 42 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

VIII. Décréter une loi ou des lois disposant de balances non allouées dans le trésor d'Etat et transférer les dits montants au fonds général, ou en faire des allocations spéciales.

IX. Une résolution jointe continuant les affaires d'une session dans une autre, comme affaires non finies.

X. Aussi pour mettre le Sénat à même de donner son avis sur tou es les nominations aux places, suivant l'article 68 de la Constitution.

Conformément au dit article 72 de la Constitution, la session spéciale est limitée à une période de 20 jours, et elle est convoquée pour cette période, le pouvoir de légiférer étant limité par le dit article aux objets ci-dessus spécialement énumérés.

Ainsi donné et signé de ma main et sous le sceau de l'Etat de la Louisiane, ce septième jour de novembre, A. D. 1881.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

WILL. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

8nov—27



## COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1849. Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400.000

Sollicite des

Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN......Président.
S. B. NEWMAN......Vice-Président.
CHAS. R. RICE......Secrétaire.

Directeurs:

| | |
|---|---|
| Samuel B. Newman | Samuel H. Kennedy, |
| Thomas A Adams, | Victor Meyer, |
| Joseph Bowling, | Edward J Gay, |
| S. Hernsheim, | Alf. Mo[illegible] |
| Geo W. Sentell | Wm B[illegible] |
| P. E. Mortimer | John M P[illegible] |
| Reuben [illegible] | George M[illegible] |
| Edward [illegible] | Harry [illegible] |
| W. W [illegible] | J. J [illegible] |
| A. H[illegible] | Lucien [illegible] |
| U. Marin | Louis [illegible] |
| Chas H [illegible] | Charles Newman |
| R. P. Griggs | S. C. [illegible] |
| W[illegible] | John [illegible] |
| Ferd. Marx | Wm R. Lyman |
| E. H. Adams | |

10 juil—1an V A C


C. Lazard.—Quels que soient votre âge, votre taille, votre embonpoint, votre goût et les ressources de votre gousset; enfant adolescent, homme fait, vieillard, riche ou pauvre, vous pouvez, en hiver, au printemps, en été, en automne, vous procurer en toute sûreté dans les magasins Lazard, 213 215 217 rue Vieille-Levée; vous y trouverez infailliblement et en abondance tous les objets remarquables entrant ou pouvant entrer dans la toilette de tout être appartenant au sexe masculin.

Incroyable, la diversité de vêtements de dessus et de dessous, y compris les accessoires tels que cravates, faux cols, poignets, boutons, épingles qui sont entassés dans ces magasins, et qui, rapidement enlevés par la clientèle, y sont constamment renouvelés et tout cela est beau, bon, solide, bien coupé, bien cousu, bien monté; tout cela vous donne bonne mine et fait valoir vos avantages naturels, et ce qui l'y a de plus inappréciable encore, tout cela est d'un bon marché inouï, et vous vous trouvez, en sortant de la habillé comme un monsieur qui ne fait de commande qu'aux tailleurs les plus renommés et dépense pour un seul habillement la valeur du salaire d'une année d'un ouvrier.

## CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS—Ville de la Nlle-Orléans.—Qu'il soit connu que ce vingt-cinquième jour d'août de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-un, par devant moi, Samuel Flower, notaire de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, en présence des témoins ci-après nommés et du soussigné, ont comparu personnellement Thomas C Herndon, Jules C. Denis, Sam Boyd, Edmund B. Briggs, A. J. Gomila, Alex. T. Janin, Abraham Brittin, Joseph Schwartz, George E Sears, Isaac K. Small, James A. Lusk, A. A. Maginnis, William S. Devan, H. W. Fairchild et Walter C. Flower, tous domiciliés en la ville de la Nlle Orléans, lesquels ont respectivement déclaré que, profitant des pouvoirs, droits et privilèges conférés par les lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils forment, organisent et constituent par les présentes une corporation dans le but et pour les fins ci-après exprimés, et que, à cet effet, ils s'engagent, en leur nom et au nom de tous ceux qui s'associeront plus tard à eux, à être régis par les stipulations, obligations et règlements qui suivent, comme articles de la charte de la dite corporation.

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation seront "THE HERDIC COACH COMPANY," et elle existera et se perpétuera sous ce nom pendant une période de quatre vingt-dix-neuf ans à partir du jour où la présente charte est adoptée, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt selon les formes prescrites ci-après. Elle aura pouvoir et autorité pour contracter, ester en justice, être poursuivie; pour employer un sceau de corporation et le changer; pour détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer sous nom de corporation tous biens meubles et immeubles, pour acquérir, détenir et employer aussi bien que pour vendre et transférer, telles inventions ou lettres patentes qui seront jugées nécessaires aux fins de la Compagnie, pour nommer et désigner tels administrateurs, directeurs et officiers qu'exigeront l'intérêt et la gestion des affaires, pour faire, changer et amender tels règlements qui seront jugés nécessaires à la bonne administration des dites affaires.

ARTICLE DEUX.

Le domicile de la dite Corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et autres documents judiciaires seront adressés au Président, en son absence au vice-président, et en l'absence des deux, au secrétaire de la dite Corporation.

ARTICLE TROIS.

Le but pour lequel cette Corporation est établie et la nature de ses affaires sont par le présent indiqués, à savoir: Acheter et acquérir de Peter Herdic, de Philadelphia, et autres, le droit de fabriquer, employer et faire circuler en louage, pour le transport des personnes et des marchandises dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, ou dans telles limites de l'Etat de la Louisiane qui pourront être comprises dans le contrat d'achat et d'acquisition, toute espèce de véhicules, construits conformément aux lettres patentes déjà émises en faveur du dit Peter Herdic et de ses associés, ou à émettre plus tard en leur faveur, ou à leurs ayant-droit, pour l'amélioration des dits véhicules comme construction et mécanisme de roulage,—acheter, entretenir et employer ces véhicules ou voitures pour le transport, moyennant salaire, de personnes, de bagage ou de fret, dans les dites limites;—fabriquer, fournir et vendre les dites voitures et le mécanisme de roulage, et construire dans ce but tous les édifices et fabriquer toutes les machines nécessaires: concéder et vendre à d'autres les dits droits de patente et privilèges maintenant possédés ou qui seront possédés et contrôlés plus tard par la dite Corporation, relativement à l'exploitation dont il s'agit, s'occuper en général des affaires de transport de personnes et de fret par les voitures construites et disposées conformément aux dites patentes Herdic.

ARTICLE QUATRE.

Le capital de ladite corporation est par le présent fixé à quarante mille dollars, divisé en deux mille actions de vingt dollars chacune, payables à telles époques et de telle manière que le Conseil de Direction déterminera. Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable pour les contrats ou les fautes de ladite corporation pour plus que la balance impayée due à la Compagnie sur les actions par lui possédées, et aucun vice de formalité dans l'organisation n'aura jamais pour effet d'annuler la présente charte ou d'exposer aucun actionnaire à aucune obligation dépassant le montant de ses actions.

Le capital de la compagnie peut être augmenté jusqu'à concurrence de tel montant que décideront les actionnaires, votant au scrutin en faveur de ladite augmentation et représentant la plus forte partie du stock, comme valeur, à une réunion tenue dans ce but après trente jours d'avis dans un ou plusieurs des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle Orléans.

ARTICLE CINQ.

Les affaires de la Compagnie seront dirigées et conduites par un conseil de Direction composé de quinze actionnaires, dont chacun devra être détenteur soit en son nom personnel ou au nom d'une raison sociale dont il fait partie, d'au moins cinquante actions du stock de la dite corporation. Cinq des Directeurs constitueront un quorum pour traiter des affaires. A la première réunion des Directeurs qui suivra leur élection, ils éliront parmi eux-mêmes un président et un vice-président. Ils éliront aussi un secrétaire et un trésorier et seront autorisés à élire et désigner tels autres officiers, commis et employés qu'ils jugeront nécessaires, et à les renvoyer à leur gré. Ils feront également les règlements qu'ils jugeront nécessaires pour l'administration et la protection des affaires de la Compagnie et les amenderont ensuite quand ils le voudront.

Le premier Conseil de Direction se composera de MM. Thomas C. Herndon, Jules C. Denis, Sam'l Boyd, E. B. Briggs, A. J. Gomila, A. T. Janin, A. Brittin, Joseph Schwartz, I. K. Small, J. A. Lusk, A. A. Maginnis, Wm. S. Devan, W. C. Flower, Geo. E. Sears et H. W. Fairchild, avec Thomas C. Herndon comme président, Isaac K. Small comme vice président, et E. B. Briggs, comme secrétaire et trésorier, lesquels exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que la première élection ait lieu en vertu de cet acte et que leurs successeurs soient élus.

ARTICLE SIX.

La première élection de Directeurs aura lieu le premier mardi qui suivra le 1er février 1883, et les élections subséquentes auront lieu annuellement, savoir: le premier mardi qui suivra le 1er janvier de chaque année, et avis en sera donné par des annonces dans deux des journaux quotidiens de la ville de la Nlle Orléans, pendant au moins dix jours immédiatement avant celui de l'élection. Toutes les élections seront au scrutin, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction et choisis parmi les actionnaires; il faudra à chaque élection, pour qu'il y ait choix, une majorité des suffrages émis. Chaque action du capital donnera droit à un vote soit par personne ou par procuration: bien entendu qu'aucun actionnaire ne pourra voter sur une ou plusieurs actions dont il sera porteur, à moins de les avoir eu enregistrées en son nom dans les livres de la Compagnie trente jours au moins avant l'élection. Le Conseil de Direction ainsi élu exercera les fonctions qui lui incombent, immédiatement après l'élection. S'il n'y a pas un Conseil de Direction élu à l'époque fixée pour une assemblée annuelle, le président convoquera de la manière fixée précédemment pour l'assemblée annuelle, une réunion spéciale pour l'élection des directeurs, et le défaut d'élection d'un Conseil de Direction n'entraînera pas la forfaiture de la présente Charte, le Conseil de Direction dont le mandat est expiré continuant dans ce cas à exercer ses pouvoirs jusqu'à ce que ses successeurs soient désignés et soient entrés en fonctions.

ARTICLE SEPT.

Les actionnaires de cette Compagnie, à une assemblée générale qui sera tenue dans ce but après dix jours d'avis dans deux des journaux quotidiens publiés à la Nlle-Orléans, pourront modifier ou changer cette charte ou acte d'incorporation, y ajouter ce qu'ils jugeront à propos, ou même la dissoudre avec l'assentiment des trois quarts du capital représenté à la dite assemblée.

ARTICLE HUIT.

La liquidation des affaires de la Compagnie, quand celle-ci sera dissoute soit par la limitation de la charte ou pour tout autre motif, se fera par trois commissaires que désignera le Conseil de Direction, qui fixera en outre le chiffre de leur traitement. Ces commissaires rempliront comme tels leurs fonctions jusqu'à la première liquidation des affaires de la Compagnie et exerceront tous les pouvoirs et toutes les charges de la corporation nécessaires au règlement et à la liquidation des affaires de la dite Compagnie, avec pouvoir de remplir les vacances qui pourraient se déclarer parmi eux.

ARTICLE NEUF.

Dans le cas où le capital de la Compagnie serait augmenté de la manière fixée par la présente charte, les actionnaires inscrits au moment de la dite augmentation auront la préférence pour prendre les actions nouvelles dans la proportion de celles dont ils seront déjà détenteurs.

Fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nlle-Orléans, en présence de F. P. Stuart et de J. B. Walton, témoins compétents domiciliés en cette ville, lesquels apposent au présent leurs signatures ensemble avec les dits comparants et moi, notaire, au jour, mois et année ci-dessus désignés.

Original signé:

| | |
|---|---|
| Thos C. Herndon, | E. B. Briggs, |
| I. K. Small, | Joseph Schwartz, |
| J. C. Denis, | A. Brittin, |
| James A. Lusk, | A. J. Gomila, |
| A. T. Janin, | Sam Boyd, |
| Walter C. Flower, | Jas. E. Sears, |
| H. W. Fairchild. | |

Témoins:

F. P. Stuart, J. B. Walton.

SAML. FLOWER, Notaire.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'Acte d'Incorporation ci-dessus a été dûment enregistré aujourd'hui, en mon bureau dans le livre B 152, pages 714, 715, 716, 717 et 718

Nlle-Orléans, 25 août 1881.

(Signé) ALBERT P. MICHEL, Député-Recorder.

ETAT DE LA LOUISIANE VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.—Je, Samuel Flower, notaire dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat susdit, dûment [illegible] que ce qui [illegible] de l'acte d'incorporation [illegible] Herdic [illegible] enregistré au [illegible] sous ma [illegible] ville de la Nlle [illegible] de l'an de N. S. mil huit cent quatre [illegible]

SAMUEL FLOWER, Notaire.

1er nov 6 13 20 27

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

### Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—;

| | | |
|---|---|---|
| Risques de feu | | $265,530 92 |
| Risques maritimes | | 26,455 71 |
| Risques de rivières | | 26,518 80 |
| Total des primes | | $318,505 43 |
| Moins primes non acquises | | 84,003 00 |
| Primes nettes 31 mai 1881 | | $234,502 43 |
| PERTES PAYÉES— | | |
| Sur risques de feu | $54,232 80 | |
| Sur risques maritimes | 5,182 37 | |
| Sur risques de rivières | 6,931 56 | |
| Taxes et dépenses, moins intérêt | 33,323 97 | |
| Réassurances et primes remboursées | 16,942 41 | 106,574 03 |
| Profits | | $128,928 40 |

La compagnie a l'actif suivant

| | |
|---|---|
| Propriétés foncières | $228,9090 |
| Bons de ville ($42,650) | 12,000 00 |
| Actions de banques, de chemins de fer et autres | 71,687 12 |
| Billets garantis par hypothèques ou nantissement | 145,853 63 |
| 1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans | 46,915 00 |
| Billets à recevoir | 30,803 55 |
| Primes en voie de collection | 35,225 28 |
| Scrip de ville ($6,379 39) | 2,000 00 |
| Jugements sur billets hypothécaires | 7,200 00 |
| Argent en caisse | 73,971 72 |
| | $627,546 32 |

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| P. Maspero, | J. J. Fernandez, |
| Paul Fourchy, | John Geddes, |
| John B. Lallande, | D. Fatjo, |
| Edward Toby, | D. A. Chaffraix, |
| M. W. Smith, | Chas. Lafitte, |
| | B. W. Taylor. |



## LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud. Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Etat de situation de la Compagnie, 1er Janvier 1881.

| | |
|---|---|
| Actif brut provenant des incendies | $12,167,538 44 |
| Passif sur les incendies, y compris le capital payé | 5,975,957 54 |
| Excédent net | $5,291,580 90 |

Etat de situation de la succursale des E.-U. 1er juillet 1881.

| | |
|---|---|
| Actif | $4,592,248 19 |
| Passif | 2,550,166 52 |
| Excédent | 2,042,081 66 |

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes émanées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buck ner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.
CLARENCE F. LOW, sous-assistant secrétaire Résident.

Nlle-Orléans, 20 octobre 1881.
24 oct—1an vctc


## CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

| | |
|---|---|
| Avet Vincent | Lavigne André |
| Audibert François | Larre Etienne |
| Bancillon, De Judith | Legros Edouard Emmanuel |
| Bourgeois Louise Marguerite Marie | Lamazia Pierre |
| Brun Ja Marie | Lasvalle J J |
| Bur Jean | Lafitte Léon |
| Bourdine Mme Vve | Laquet Claude |
| Barthe Etienne | Labarrère Armand |
| Baud | Laporte Pierre |
| Claverie Pascal | Laguillonie François |
| Chauzalis Guillaume | Marchika Jean et Michel |
| Chaland Louis et S | Martin Mme Eugène |
| Castex Paul | May Dominique dit Barnichan |
| Cassé Bertrand | Miscart Pierre-Joseph |
| Cantal Claude | Maury François |
| Calmette Vve, née Abadie | Marial Simon et Dominique |
| Corillon E | Miran Jean |
| Conniet Auguste | Malle Joseph |
| Deron Lco Thérèse Mr | Marquet Jean |
| Dancausse Paul | Masse Jean Louis |
| Dusseo Jean | Matharie LaHem |
| Ducein Marc | Merlet François |
| Dominique | Michel Joseph |
| D-capdeville Edouard | Mary Benedict |
| Duquesnay Blanc Louis de Gonzague | Mengin Mme |
| Delacroix Mr et Mme D | Moutin Charles |
| Destare Alexandre Henri | Nast Barthélemi Davis |
| Dieudonné Nicolas Joseph | Olivier Louis |
| Espinasse A | Pailhere Marie Vve Catala |
| Edmonde Edgar | Pavrau Damien |
| Estrade Jean Marie | Peyrat Jean |
| Espargilière Dr Isidore | Ponsa Pierre |
| Egle ou Egèle Mme Vve | Perigneux Mme |
| Fournal J | Perillat Jean |
| Ferrant Jean | Papon Michel |
| Fernandon Mr et Mme | Pencolet |
| Gées Mme Vve | Robert Charles Guillaume Breton |
| Garonnet Mr et Mlle | Relland Ernest |
| Gonnet Jn Pierre | Renaud |
| Guilleminean Pierre | Revertegat Joseph Pierre |
| Guiraud Michel | Raby Henri |
| Gerond Léon | Rissle Léon |
| Marc Emile | Sarrat Vve Célestin |
| Huillet Henri | Scharf Edouard |
| Hamon Gustave A M | Thierry Mme Désiré Edouard |
| Harent Pierre J A | Thibaut Alexandre |
| Hoffer Charles N | Vincent Edouard |
| Jouty François | Vaillant Henri |
| Jaconnet Jean | Villeprigue |
| Laborde Gabrielle | Yves Mlle. |
| Labarrère Jean Marie | |
| Lacase Jean | |
| Laporte Jean Jelly | |

Les Français sujets aux 28 jours de service militaire peuvent adresser au Département de la Guerre, par l'intermédiaire du Consulat, une demande de dispense. Ceux qui négligent cette formalité s'exposent à la rigueur de la loi.

La Nlle-Orléans, le 1er novembre 1881,

Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

1 nov—



## Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

## H. F. STURCKEN,

20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS, Entre Conti et St.-Louis.

1er fév—81.1 an.DMJ

PELICAN STEAM BREWERY,

## EUGENE ERATH,

282....RUE VILLERE....282

Entre Esplanade et Chemin du Bayou

11 jan—81. 1anDMenJ